



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 MARS 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AVENANT AU BULLETIN D'ADHÉSION - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES
BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

(N°2025-53)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.262-1 et suivants, L.262- 25 et R.262-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2017-204 de la Commission Permanente en date du 06/06/2017 « Rapport relatif à la convention d'accès à « Mon compte partenaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant au bulletin d'adhésion du Département du Pas-de-Calais au tableau de bord de suivi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), dans les termes du projet joint en annexe 1 et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Bulletin d'adhésion Tableau de bord

Raison sociale du partenaire : Département du Pas-de-Calais

N° Siret du partenaire : 226 200 012 00012

N° Convention Caf/partenaire : N° 2017-22620001200012

Préambule :

Ce document est pris en application de la convention et du contrat de service.

Le bulletin d'adhésion propre à chaque service du Portail Mon Compte partenaire décrit les modalités d'accès au service donné.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Description du service

Le service Tableau de bord permet aux différents profils de partenaires d'accéder à des données de pilotage dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante.

Le service propose l'accès aux indicateurs suivants :

Tableaux de bord	Objectifs	Nombre d'utilisateurs autorisés
<input checked="" type="checkbox"/> Elisa	Suivi des bénéficiaires du Rsa à l'attention des CD qui financent cette prestation	20
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		

Article 2 - Les utilisateurs du service

L'utilisation du service n'est autorisée qu'aux personnes expressément habilitées.

Dans le cadre d'une gestion déléguée des accès au service Tableau de bord, le partenaire a une responsabilité première de la pleine et bonne utilisation des accès à ce service et de l'attribution correcte et conforme des habilitations.

Article 3 - Modification du bulletin d'adhésion

En dehors des cas de résiliation de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », l'accès au service Tableau de bord peut prendre fin en cas de :

- Suppression du service par la Caf.
- Modification de la liste des services accessibles au partenaire.

Cette modification fera l'objet d'un avenant au contrat de service pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire ».

Article 4 - Renseignements complémentaires

Un mode opératoire du service est mis à disposition sur le portail « Mon Compte Partenaire » dans la page Tableau de bord.

Fait à Arras en deux exemplaires, le _____ (A RENSEIGNER PAR LE DERNIER SIGNATAIRE)

Pour la Caf du Pas-de-Calais	Pour le Département du Pas-de-Calais
Le Directeur, Jean-Jacques PION	Le Président, Jean-Claude LEROY
Signature	Signature

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Allocation, Contentieux et Contrôle

RAPPORT N°17

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons des C. de Com. du Pas-de-Calais des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 MARS 2025

AVENANT AU BULLETIN D'ADHÉSION - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Aux termes de l'article L. 262-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, une convention relative à la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) est conclue entre le Département et les organismes payeurs que sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole.

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA entre le Département et la CAF du Pas-de-Calais, il est prévu un accès privilégié aux informations nominatives concernant les dossiers des bénéficiaires du RSA via un portail « Mon Compte Partenaire » dans le cadre du programme Portail Partenaires Sécurisés de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). La Commission Permanente du 6 juin 2017 a autorisé le Président à signer la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », le contrat de service pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », ainsi que le bulletin d'adhésion du Département du Pas-de-Calais au service Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires (CDAP).

Le partage d'informations essentiellement dématérialisées est assuré, selon leur nature et leur fréquence, soit dans une logique d'échanges de données informatisées (échanges de fichiers), soit dans une logique de portail Extranet.

Le tableau de bord « Elisa », qui assure un suivi des bénéficiaires du RSA à l'attention des Départements et qui répond à une obligation réglementaire, est notamment consultable par les Départements par l'intermédiaire de l'extranet de la CAF.

Dans la dernière convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF, il est prévu que le portail « Mon Compte Partenaire » constitue un point d'entrée unique à partir duquel les partenaires ont accès à un « Bouquet de services » en relation avec leurs missions et leurs actions communes avec les CAF.

Un nouveau service « Tableau de bord » intègre dorénavant « Mon Compte Partenaire » avec, dans un premier temps, l'insertion du Tableau de bord Elisa.

L'accès au « Tableau de bord » pour les agents départementaux concernés nécessite la signature d'un avenant au bulletin d'adhésion.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant au bulletin d'adhésion du Département du Pas-de-Calais au Tableau de bord, conformément au document joint en annexe 1.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY